



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais de transport

Question écrite n° 57140

### Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations des organisations professionnelles d'ambulanciers et de taxis quant au transport de malades assis professionnalisé. Alors qu'une couverture nationale va être proposée sur la question par l'ensemble des organisations professionnelles concernées, prolongeant l'accord de prescription unique mis en place au cours de l'année 2000, la réduction envisagée du coût du transport de malades assis les inquiète car, de ce fait, la population la plus fragile ne pourrait plus accéder aux soins. En conséquence, elle lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement permettant à tout citoyen de pouvoir accéder au centre de soins le plus proche de son domicile.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57140

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 2001, page 526